

Peine capitale

possibilité de condamner à mort un innocent, on ne prend pas aucune chance.

Monsieur le Président, je rappelle à tous mes collègues ici de voter contre la peine capitale.

[Traduction]

M. Cyril Keeper (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur le Président, je suis heureux de pouvoir exposer ma position sur la peine capitale. Ce n'est évidemment pas la première fois que je traite de la question, mais c'est la première fois que je le fais à la Chambre des communes. J'ai participé à un colloque, à Winnipeg, sur la peine capitale. Des membres des trois partis politiques y avaient été invités, et j'ai accepté d'y assister au nom de mon parti. Il y avait un représentant du parti libéral. Il n'y avait malheureusement pas de représentant du parti progressiste conservateur.

Je suis heureux de pouvoir prendre la parole ce soir. La question qu'il faut poser, à mon avis, est la suivante: pourquoi sommes-nous plongés dans ce débat? Est-ce à cause d'arguments écrasants en faveur de la peine de mort? Est-ce parce que, après avoir pesé toutes les preuves pour et contre la peine capitale, on en vient logiquement et sans l'ombre d'un doute à la conclusion que la peine capitale est nécessaire au Canada? Ou est-ce une question de politique, de sondages d'opinion, de courses à la direction du parti?

C'est la question à se poser. Nous devons nous demander les raisons de ce vote, et pourquoi il a lieu à 1 heure du matin. Pourquoi ce débat au milieu de la nuit? Pourquoi ne pas le tenir en plein jour?

● (2040)

Je voudrais traiter de la peine capitale sur le fond même de la question, sans tenir compte des sondages d'opinion ni de la faveur du public. Je voudrais en examiner les mérites de points de vue fondamentaux. La peine capitale donnera-t-elle des résultats? Est-ce la bonne mesure à prendre? Est-elle juste? Est-elle morale? Repose-t-elle sur des principes? Je terminerai en disant comment nous traitons la question et comment il faut la traiter.

Voyons d'abord si elle donnera des résultats, si elle sera une mesure efficace. Si nous, à la Chambre, décidons de rétablir le régime de la peine capitale, apportera-t-il quelque chose à la société? Fonctionnera-t-il? Qu'accomplira-t-il? La raison de préconiser la peine capitale est sûrement de protéger les Canadiens, la société, de nous apporter plus de sécurité.

J'ai pensé à une intéressante question: en termes de sécurité, les Canadiens sont-ils plus exposés qu'ils ne l'étaient avant l'abolition de la peine de mort? Les statistiques démontrent qu'il n'y a pas eu de grande augmentation des crimes depuis l'abolition de la peine capitale. Il n'y a pas eu de grande augmentation du nombre de meurtres dans notre société, si l'on en juge par les faits et les statistiques. C'est une des questions cruciales que je me suis posées.

Une autre façon de voir les choses est de se demander: si la peine capitale est rétablie, nos électeurs pensent-ils que dans trois ou quatre ans ils seront plus en sécurité dans la rue ou

qu'ils seront moins menacés par la violence? Le bon sens nous dit que non. Ce serait une bien triste fin pour la motion à l'étude si les gens pensaient réellement que le rétablissement de la peine de mort augmenterait leur sécurité lorsqu'ils se promènent dans les rues de leur localité.

J'en reviens à la question de savoir si la peine capitale sera utile et protégera notre société. La peine capitale modifiera-t-elle le comportement des gens? Empêchera-t-elle les gens de commettre des meurtres? Si l'on veut qu'elle modifie le comportement il faut s'assurer qu'elle est systématiquement exécutée en cas de meurtre. Une des faiblesses fondamentales de la peine capitale, c'est que c'est une peine incertaine, indéfinie et improbable. Si l'on veut influencer le comportement, il faut la rendre certaine.

La peine est incertaine parce que les jurys hésitent beaucoup à condamner lorsqu'ils savent que la peine qui en résultera sera la mort. Les jurys qui sont chargés d'appliquer la peine hésitent à l'imposer et refusent de l'appliquer. Ils reconnaissent le prévenu coupable d'un délit moins grave. Le bon sens nous dit que la peine capitale n'amènera pas une plus grande sécurité.

Je voudrais donner un autre exemple de raison pour laquelle la peine capitale ne peut pas être efficace. Nombre de nos électeurs sont pères ou mères de famille. Nous savons que les enfants font la distinction entre nos paroles et nos actes. Nous pouvons leur dire de ne pas faire quelque chose et leur fixer des règles. Toutefois, s'ils les enfreignent et que nous tournons le dos, sans les faire appliquer, ils n'y feront plus attention, car ça ne les affecte pas. Si la société décrète que celui qui tue sera tué, mais ne met pas sa menace à exécution, elle n'influe pas sur le comportement et ne se protège donc pas.

Je voudrais voir une société où les gens se sentent davantage en sécurité dans les rues, où ils sont mieux protégés et à l'abri de la violence. Nous devons donc nous poser la question suivante: si la peine capitale ne nous apporte pas cette protection, y a-t-il d'autres moyens? Y a-t-il d'autres façons de regarder la question de la violence dans notre société? Y a-t-il d'autres façons de faire disparaître le sentiment d'insécurité qu'ont les gens en marchant dans la rue?

Il existe des moyens plus fondamentaux qui nécessitent un travail de longue haleine pour obtenir le résultat cherché. Ce n'est pas à brève échéance que l'on peut faire disparaître l'insécurité et la violence de notre société. Il ne faut pas se laisser décourager par le fait qu'il s'agit d'un travail de longue haleine.

Il y a des choses que nous devons examiner à titre de députés et de citoyens. Il faudrait revoir nos politiques de surveillance policière. Est-il efficace de se contenter de faire patrouiller la police en voiture dans les villes de circonscriptions comme la mienne? Vaudrait-il mieux que la police soit à pied et qu'elle manifeste sa présence, et les personnes âgées se sentiraient-elles plus en sécurité? Se sentiraient-elles plus en sécurité lorsqu'elles rencontrent dans la rue une personne menaçante? Il faut examiner nos méthodes de surveillance policière.